



HORAIRES DES TIRS



STANDS PISTOLET 25 m et 50 m

	Lundi	Mardi	Mercredi Entraînement officiel	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche et jours fériés
Gros calibre	16h00 – 18h30	-----	16h00 – 19h30	16h00 – 18h30	09h00 – 11h00	Uniquement après autorisation du comité. La demande doit être faite minimum 5 jours à l'avance.	Pas de tirs Sur décision De la Cible de Sion
Petit calibre	16h00 – 19h00	16h00 – 20h00	16h00 – 20h00	16h00 – 19h00	09h00 – 11h00		

Tout tireur qui ne respecte pas ces horaires ou utilise des armes interdites porte préjudice à la société et à ses membres.
Il sera exclu de la société.

ARMES AUTORISEES

Arme de poing de **Gros calibre** : armes de 7,65mm à 9mm (cal. 32 à 38 spécial) - armes d'ordonnance.

Arme de poing de **Petit calibre** : armes de cal. 22 LR / 22 short / 6mm

ARMES INTERDITES

Toutes les armes autres que celles citées ci-dessus sont **interdites**, comme par exemple : tous les calibres **magnum** ou **supérieurs à 9mm**, toutes les **armes longues**, les **armes de chasse**, les **armes aptes au tir en rafale**.

Le Capitaine de la Cible de Sion